



Il est dit que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Mais il aura fallu deux ans et les révolutions tunisienne et égyptienne pour ouvrir les yeux de la Sadc. Non, le 17 mars 2009, il n'y a jamais eu de coup d'état et les mensonges en anglais de Marc Ravalomanana se retournent contre lui.

Etant donné que la liberté de parole et d'expression est... totalement... libérée à Madagascar, l'attitude de ce qu'il reste de la « *mouvance*» Ravalomanana n'a rien d'extraordinaire. C'est le contraire qui aurait révélé du miracle. Ainsi, Mamy Rakotoarivelo, le dernier pro-Ravalomanana pur jus 100% à déclaré sur la TvPlus, le 1er février 2011 :

« *Il me semble que la Communauté internationale nous marche sur la tête* »

. La Communauté internationale, Monsieur, a hâte d'en finir avec cette crise de politiciens malgaches qui passent leur temps à retarder l'inéluctable. Elle a d'autres chats plus urgents à fouetter. Comme tenter de juguler les révolutions futures qui risquent d'embraser tout le continent africain.

De leur côté, il est certain que les « *mouvances*» Ratsiraka et Zafy vont également jouer à la vierge effarouchée. Ce qui ne sera que pure perte de temps face au vent du changement qui risque d'être planétaire. La Sadc, elle-même donc, a compris qu'effectivement Madagascar est un cas à part. C'est-à-dire que l'atmosphère de guerre est artificiellement entretenue par un réseau d'une poignée d'internautes à la solde de Marc Ravalomanana. Et qui inonde les sites anglophones constituant les 2/3 du web. Mais il est dit aussi : on peut tromper une personne une fois, on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.



Ci-après, sans commentaire, la feuille de route de la Sadc, représentée par le **docteur Leonardo Simao** (photo ci-dessus):

## Feuille de Route Pour la Sortie de Crise à Madagascar

### Engagements des Acteurs Politiques Malgaches

Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route se sont convenus de prendre les engagements ci-après:

1. Continuation du dialogue Malgache - Malgache entre les Acteurs Politiques Malgaches pour la formation d'un Gouvernement de Transition d'Union Nationale et l'élargissement de la composition des institutions parlementaires de transition et de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) dans le cadre d'un processus de transition neutre, inclusif et consensuel vers des élections libres, crédibles et transparentes à Madagascar;
2. Confirmation d'Andry Rajoelina comme Président de la Transition. En cette qualité, il exerce les fonctions de Chef de l'Etat;
3. Formation d'un Gouvernement de Transition d'Union Nationale consensuel et inclusif, dirigé par un Premier Ministre de consensus. Le Premier Ministre sera nommé par le Président de la Transition sur une liste de personnalités proposées par les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route;
4. Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route sont invités à présenter une liste de personnalités parmi lesquelles le Président de la Transition, sur proposition du Premier Ministre de consensus, nomme les Membres du Gouvernement de Transition. En nommant l'exécutif, le Président de la Transition et le Premier Ministre de consensus s'engagent à opérer une allocation juste et équitable des portefeuilles, en respectant la provenance politique et la représentation de genre. En cas de révocation d'un membre du gouvernement, il sera remplacé par un autre membre de son groupe de provenance politique selon les mêmes règles de procédure de nomination;
5. Pour l'élargissement de la composition des autres institutions de la transition, comme le Congrès de Transition (CT), le Conseil Supérieur de Transition (CST) et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes de cette Feuille de Route sont invités à présenter une liste de personnalités parmi lesquelles le Président de la transition nomme les membres de ces institutions. En nommant les membres de ces institutions, le Président de la Transition s'engage à opérer une allocation juste et équitable des postes, en respectant la provenance politique et la représentation de genre;
6. Le Gouvernement de Transition sera chargé de l'administration des affaires courantes du pays et de mettre en place les conditions nécessaires pour des élections crédibles, justes et transparentes, en coopération avec la communauté internationale. Il s'abstient de prendre des nouveaux engagements à long terme, ceux-ci ne relevant que de la compétence du futur Gouvernement à l'issue des élections;
7. Élaboration et mise en œuvre, avec l'appui des experts des Nations Unies, d'un cadre électoral crédible, neutre et transparent, fondé sur les normes internationales, notamment par:
  - a. l'élargissement de la composition de la CENI qui est chargée d'organiser les élections législatives et présidentielles. Disposant des pleins pouvoirs dans la gestion de l'ensemble du processus électoral, la CENI aura la responsabilité d'assurer que les élections se déroulent de manière libre, juste et transparente;
  - b. la révision du Code électoral;
  - c. une nouvelle loi sur les Partis politiques;
  - d. l'unification du système de bulletin unique;
  - e. la révision des listes électorales;
  - f. la révision du calendrier électoral. Le calendrier électoral sera défini sur la base des conclusions d'une mission d'évaluation des besoins électoraux organisée par les Nations Unies. Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route s'accordent sur le principe de l'organisation de l'ensemble des élections pendant la période du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Novembre 2011.
8. La Société Civile Malgache est encouragée à faire l'observation électorale des élections législatives et présidentielles. La communauté internationale sera appelée à soutenir le renforcement des capacités de la société civile;
9. Le Président de la Transition, le Premier Ministre de consensus, les Membres du Gouvernement, les Membres du Congrès de Transition et du Conseil Supérieur de la Transition sont tenus de dissimuler de leur fonctions 60 jours avant la date du scrutin, s'ils décident de se porter candidats aux élections législatives et présidentielles;
10. Le Président, le Gouvernement et l'ensemble de l'administration de la transition doivent rester neutres dans la période de transition, en particulier dans le processus électoral;
11. Le Président, le Gouvernement et l'ensemble de l'administration de la transition doivent s'engager à adopter des mesures de confiance pour créer une atmosphère d'apaisement, en mettant un terme aux poursuites judiciaires en cours engagées à l'encontre des membres de l'opposition qui pourrissent séparables comme fondées sur des motifs politiques, et en assurant le respect de l'état de droit et du principe de l'égalité de traitement. Ces mesures de confiance ne peuvent pas concerner les poursuites judiciaires engagées dans le cadre des crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crimes de génocide et violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
12. Le Président, le Gouvernement de Transition et l'ensemble de l'administration de la transition doivent s'engager à protéger et promouvoir les Droits de l'Homme à Madagascar, et à respecter les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, d'opinion et d'association, ainsi que la liberté de la presse;
13. Octroi d'une amnistie large pour tous les événements politiques intervenus entre 2002 et 2009. Sont exclues de l'amnistie les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les crimes de génocide et d'autres violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
14. Marc Ravalomanana ne devrait pas rentrer à Madagascar jusqu'à l'instauration d'un climat politique et de sécurité favorable dont l'apaisement relève de la compétence souveraine et exclusive du futur Gouvernement à l'issue des élections. Le Président, le Gouvernement et l'ensemble de l'administration de la transition prennent l'engagement de veiller à la protection de la famille et des biens de Marc Ravalomanana. En échange, il doit s'engager à s'abstenir de toute action destabilisatrice au cours de la transition;
15. Les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes cette Feuille de Route s'engagent à adopter sans délai un Code de Bonne Conduite Politique et d'Éthique pour régir les activités politiques à Madagascar pendant la période de transition. Ils s'engagent également à observer ce code;
16. Tous les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route sont encouragés à participer de bonne foi au processus de transition. Ils s'engagent également à instaurer un climat de paix et de sécurité pour tous les Malgaches, à éviter l'obstruction du processus de transition et à maintenir une posture constructive et patriotique pour faire avancer la transition;
17. Aucun Acteur Politique Malgache parti prenantes de cette Feuille de Route ne peut et ne doit s'arroger un droit de veto à cette Feuille de Route pour la période de transition;
18. Tous les Acteurs Politiques Malgaches parties prenantes à cette Feuille de Route doivent récuser le recours à la violence ou la menace à un tel recours pendant la période de transition. Ils doivent également s'abstenir d'inciter à la haine;
19. Un processus de réconciliation nationale, dirigé par le Comité du Fampanavana Malagasy (Comité de la Réconciliation Malgache) et facilité par la communauté internationale, devra être mis en œuvre dès que possible et commencer à gérer les blessures individuelles et collectives du passé et établir de saines fondations pour l'avenir de Madagascar;

20. Les membres de la Société Civile Malgache, dont les *Raiamandreny Mijoro*, le FFKM, la CNOSC et le FINONA sont chargés du suivi et du contrôle nationaux de l'application de cette feuille de route, jusqu'à la fin de la période de transition;
21. Un Bureau de la Médiation sera installé à Madagascar pour y soutenir le dialogue Malgacho – Malgache et le processus de transition. La mission du Bureau de la Médiation s'achèvera le jour de l'investiture du nouveau Président de la République, qui marquera la fin de la transition;
22. Les présents engagements annulent et remplacent tous les engagements pris et ou signés antérieurement concernant la transition à Madagascar;
23. Tout conflit dans l'interprétation des dispositions de la présente Feuille de Route sera soumis à l'arbitration de la Médiation de la SADC.

\*\*\*\*\*

---

Pour clore ce dossier, voici un article révélateur, paru dans La Gazette de la Grande île de ce mercredi 1<sup>er</sup> février 2011.

### **Déclat et des claques: Ravalomanana se plante avec sa plainte**



A la suite des révélations du lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, Marc Ravalomanana a porté plainte. A priori, l'ancien chef de l'Etat est dans son bon droit. S'il s'estime lésé, c'est son droit le plus absolu de réclamer la réparation de son préjudice auprès de la justice. Mais en

réalité, que vaut sa plainte ?

En sa qualité de plaignant, Marc Ravalomanana a tout intérêt à comparaître pour donner des éclaircissements et fournir des éléments probants. Pourtant, il ne le fera pas car il fait l'objet de condamnations déjà prononcées et d'autres poursuites pénales qui sont en cours. Même s'il se prévaut du fait que ses peines ne sont pas définitives en raison de voies de recours, il ne résistera pas au rouleau compresseur de la machine judiciaire.

Ayant tenu les rênes du pouvoir, il sait trop bien à quel point la justice peut être instrumentalisée. En admettant, même si la supposition est invraisemblable, que Marc Ravalomanana soit entendu par le doyen des juges d'instruction, on se demande quelles preuves et explications il va apporter. Les témoignages du lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina ? Ils ne valent rien en ce que, d'une part, ils n'ont pas été vérifiés et d'autre part, cet officier a le statut d'accusé. S'agissant de la tuerie du 7 février 2009, Marc Ravalomanana osera-t-il encore soutenir que les balles ne provenaient pas du palais présidentiel ou alors, plus absurde encore, que les victimes sont tombées toutes seules ?

La plainte de l'ancien chef d'Etat est aussi vide que le personnage est léger. Après avoir organisé le massacre du 10 août 1991 et sa fuite, Didier Ratsiraka n'a pas porté plainte. Marc Ravalomanana n'a pas cette décence. Il fait même fi du déchirement intérieur des familles endeuillées par le carnage du 7 février 2009.

Marc Ravalomanana a toujours méprisé les hommes et la loi et il ne changera pas. Sa seule certitude est l'argent, qui est aussi sa seule religion. S'il persiste dans sa plainte, c'est parce qu'il sait qu'il a les moyens d'arroser les tribunaux avec beaucoup d'argent. Après s'être excusé, après avoir démissionné, et après avoir versé dans le terrorisme, voilà qu'il se pose en victime persécutée et joue le registre de la manipulation émotionnelle. Il nous ferait presque monter les larmes aux yeux. C'est à la fois minable, hilarant, vomitif et surréaliste.

On n'a jamais vu un dictateur doublé d'un terroriste et d'un voleur porter plainte. On ne lui décernera jamais le Prix Nobel de la Paix ou de la Vertu mais il peut toujours prétendre à l'Oscar du meilleur acteur comique, avec pour nom de scène Ravola mais non plus Ravalo.

[La Gazette de la Grande île – 2 février 2011](#)

**Dossier de Jeannot RAMAMBAZAFY – 2 février 2011**